
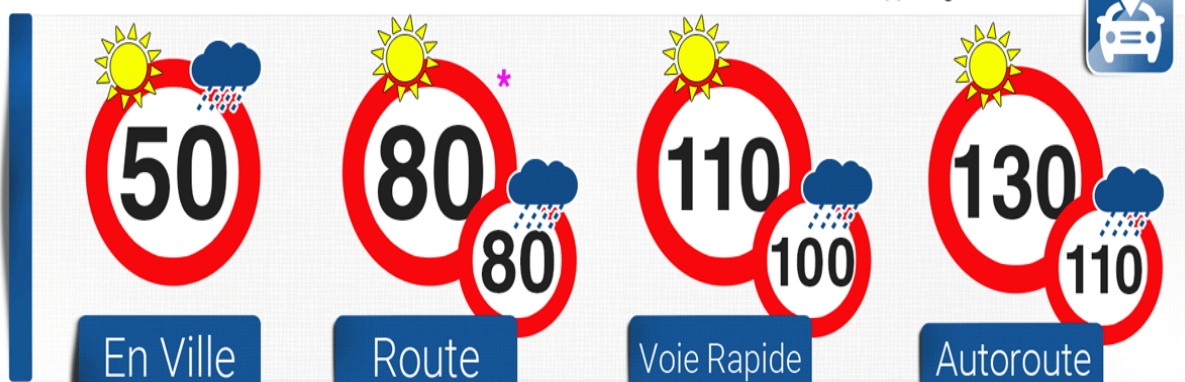


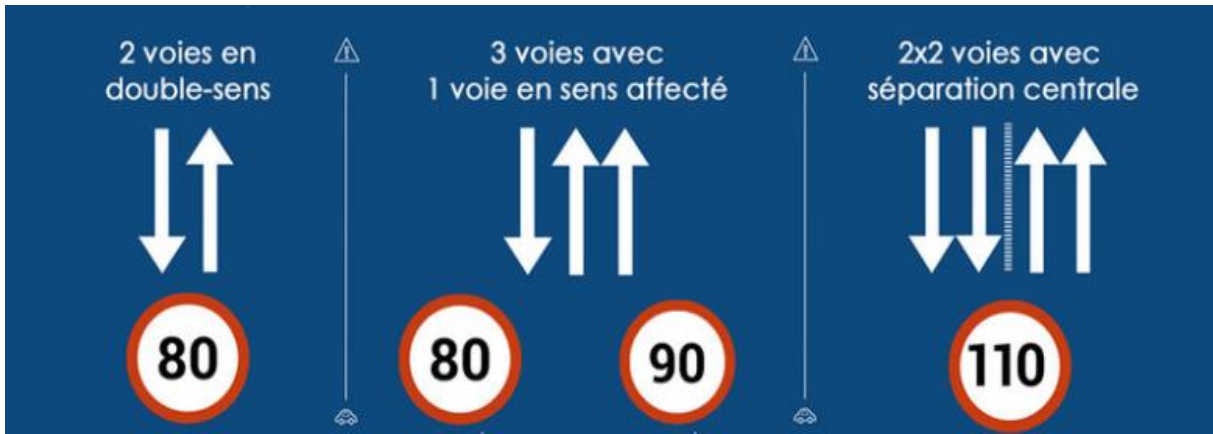
LIMITATIONS DE VITESSES

Les Limitations de Vitesse sur les Routes de France // LegiPermis.com 



* Au 1er juillet 2018, les routes secondaires sans séparateur central, à double sens et à voies uniques (une dans chaque sens) sont limitées à 80 km/h. Les autres routes restent limitées à 90km/h.

Une petite exception : que vous retrouverez sur les créneaux de dépassements.



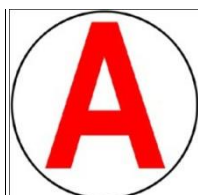
Les débuts et fins des créneaux de dépassements sont annoncés par ces panneaux :



En image :



Et pour les conducteurs en permis probatoires ?



TYPE DE ROUTE METEO	AUTOROUTES	ROUTES séparées par un terre-plein ou autoroutes limitées à 110 km/h	Autres ROUTES	AGGLOMERATION
 Beau temps sec				
 Précipitations				
 Visibilité inférieure à 50 mètres (ex : brouillard)				



- Sanctions (amendes forfaitaires)



. [1 à 19km/h retenus](#) :

1 point

3eme classe 68 €

(si limitation - 50 km/h : 1 point 135 € 4ème classe

. [20 à 29 km/h retenus](#) :

2 points

4eme classe 135€

. [30 à 39 km/h retenus](#) :

3 points

4eme classe 135€

3 ans suspension



[. 40 à 49 Km/h retenus :](#)

4 points

4ème classe 135€

3 ans suspension

Rétention immédiate du permis

[. 50 km/h ou + retenus](#)

6 points

5eme classe 1500 € maxi (récidive 3750€ maxi)

Rétention immédiate du permis

Confiscation du véhicule

Résumé en image :





-Séries de code

- Attention aux questions :

si la limitation de vitesse est de x km/h alors je peux rouler à des vitesses inférieures.

sauf si cela est précisé, à l'examen, vous n'êtes pas considéré en permis probatoire. On utilise donc les limitations de vitesse de " tout le monde "